



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Date de convocation 22 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 novembre à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LE MAITRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Nicolas HEURTEL, M. Daniel BURLOT, Mme Sandrine OLLIVIER, Mme Léone LE PROVOST, Mme Simone CHARPENTIER, M. Thierry MICHOUX, Mme Jeannine NARDUZZI, M. Mathieu SAINT-CAST, Mme Karine LE VAILLANT, M. Daniel SANTIER, Mme Catherine CHNOUKI, Mme Arlette COLOMB, M. Hugues LESAGE, Mme Céline LE DORE, M. Vincent RAOUL, M. Pascal GOHARD

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Anne LE PROVOST-DESCHODT

Monsieur Vincent RAOUL a été nommé secrétaire de séance

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la séance, à savoir ajouter :

- Décision modificative n°3 budget commune 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la modification de l'ordre du jour suivante :

Ajout du point suivant :

- Décision modificative n°3 budget commune 2023

DEMANDE DE SUBVENTION PLH POUR LA CREATION DE LOGEMENT SOCIAUX.

Monsieur Nicolas HEURTEL, Adjoint aux Finances, informe le Conseil Municipal de la demande de subventions du groupe TERRE D'ARMOR HABITAT.

Suivant les règles du PLH, la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération d'un montant de 31 000 euros ne peut être obtenue qu'après accord de l'aide communale au moins équivalente à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE, d'attribuer une subvention PLH pour la création de 4 logements sociaux domaine des Terres Neuvas d'un montant de 31 000€.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DEMANDE SUBVENTION - EXTENSION DE LA GARDERIE - CONTRAT DE TERRITOIRE

Madame Karine LE VAILLANT informe le Conseil Municipal de l'avancé du projet de l'extension de la garderie de l'école primaire de Lantic. Pour subventionner les travaux, la commune peut solliciter la somme de 213 919 € au titre du Contrat de Territoire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du Contrat de Territoire et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ACQUISITION DES MURS DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal de l'intérêt de conserver un commerce tel que la Boulangerie dans le centre bourg de la commune, car au-delà du service indispensable que représente cette activité, cela reste le symbole de la vie d'un village.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prix de vente des murs de la Boulangerie a été estimé par le domaine à 380 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10% qui porte le bien à 418 000€. Le contexte actuel n'étant pas favorable à l'acquisition d'un tel bien pour des particuliers qui souhaiteraient y installer leur activité, Monsieur le Maire propose que la mairie en fasse l'acquisition pour y installer des nouveaux boulangers.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le projet d'acquisition des murs de la Boulangerie de Monsieur et Madame BRIAND Jean-Charles pour un montant de 418 000€,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION PROJET DÉSIMPERMÉABILISATION, VÉGÉTALISATION ET AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

Madame Karine LE VAILLANT présente le projet des élèves de la classe de CE2 porté par Madame Céline GUESNEUX en collaboration avec Christophe GAUFFENY du CAUE de désimpermeabilisation d'une partie de la cour de l'école primaire de Lantic en accord avec l'ensemble des enseignants.

Ce projet pensé et mené par les élèves s'inscrit dans le programme de l'éducation nationale « Notre école faisons là ensemble ». Une réflexion face au changement climatique, un besoin de se reconnecter à la nature a guidé les enfants dans le choix de créer une « cours oasis », reconquérir l'espace lors des récréations et ainsi de permettre aux eaux pluviales de s'infiltrer directement dans le sol.

Madame Karine LE VAILLANT informe que la commune peut demander une subvention au titre du FOND VERT « Renaturation des villes et villages » pour la partie désimpermeabilisation.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du FOND VERT pour le projet de désimpermeabilisation de la cour d'école.

NOTRE ÉCOLE FAISONS-LA ENSEMBLE VOYAGE AUTOUR DU MONDE A TRAVERS LES JEUX OLYMPIQUES 2024

Madame Karine LE VAILLANT informe le Conseil Municipal du projet de Madame Amélie DUMONT, directrice de l'école primaire de Lantic. L'éducation nationale permet aux écoles

dans le cadre du projet « Notre école faisons-la ensemble » d'acquérir du matériel de jeu sportif afin de permettre aux enfants de découvrir ou redécouvrir certains sports.

Dans le cadre d'une subvention, le dispositif CNR (Conseil National de Refondation) prévoit que la commune reçoit environ 30% de la part du Rectorat pour débiter le projet et avance le reste de la somme sur ses fonds propres. Elle sera remboursée par la Division des Affaires Financières du Rectorat (DAF) à réception de l'ensemble des justificatifs des dépenses engagées. Une convention est nécessaire et sera envoyée par le Rectorat après validation du projet en commission académique. Le projet de Madame Amélie DUMONT s'élève à 13 733.95 €.

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le projet « Notre École faisons-la ensemble » de Madame Amélie DUMONT,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire une avance de 70% pour l'acquisition du matériel et à signer la convention avec le Rectorat.

LOI APER

Saint-Brieuc Armor Agglomération a mis en service depuis juin dernier un cadastre solaire. Cet outil permet à tous les maîtres d'ouvrage (particuliers, gestionnaires de patrimoine ou communes) d'avoir une simulation technico-économique de la production solaire photovoltaïque et solaire thermique des territoires.

Dans ce cadre l'ALEC propose de faire un état des lieux des bâtiments communaux afin de déterminer leur potentiel en termes d'installations renouvelables.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à missionner l'ALEC pour une étude de faisabilité sur la commune et à signer les documents afférents.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE 2023

Monsieur Nicolas Heurtel, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal de l'opportunité de modifier le budget commune 2023 afin d'abonder le chapitre 011 – charges à caractère général.

Monsieur Nicolas Heurtel propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le budget commune 2023 comme suit :

Section fonctionnement dépenses :

- Chapitre 022 : Dépenses imprévues : - 18 700 €
- Chapitre 011: Charges à caractère général
 - ✓ Compte 60623 : Alimentation : + 10 000 €
 - ✓ Compte 60628 : Autres fournitures diverses : + 8 700 €

APRÈS avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE la modification du budget commune 2023 comme suit :

Section fonctionnement dépenses :

- Chapitre 022 : Dépenses imprévues : - 18 700 €
- Chapitre 011: Charges à caractère général
 - ✓ Compte 60623 : Alimentation : + 10 000 €
 - ✓ Compte 60628 : Autres fournitures diverses : + 8 700 €

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNE 2023

Monsieur Nicolas HEURTEL, Adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal de l'opportunité de modifier le budget Commune 2023. En effet suite aux travaux sur mandat pour le compte du Département il est nécessaire d'abonder le compte 458 au détriment du compte 1323.

Section de fonctionnement dépenses :

- Compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques - 8 580 €
- Compte 45811 – Opérations sous mandat – Dépenses +8 580 €

Section de recette :

- Compte 45821 – Opérations sous mandat – Recettes + 8 580 €
- Compte 1323 – Subventions d'investissement – Département - 8 580 €

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la décision modificative numéro 3 du budget commune 2023 suivante :

Section de fonctionnement dépenses :

- Compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques - 8 580 €
- Compte 45811 – Opérations sous mandat – Dépenses + 8 580 €

Section de recette :

- Compte 45821 – Opérations sous mandat – Recettes + 8 580 €
- Compte 1323 – Subventions d'investissement – Département - 8 580 €

Fin de séance 20h05.

Le Maire,
Christian LE MAITRE

Le secrétaire de séance,
Vincent RAOUL